

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

	Amiens, le 23/11/2020
--	-----------------------

### **Aéroport de Beauvais-Tillé, saisie de plus de 2 kilogrammes de cocaïne par la brigade des douanes de Nogent-sur-Oise**

Dimanche 15 novembre dernier, en fin d'après-midi, une escouade de la brigade des douanes de Nogent-sur-Oise procède aux contrôles de voyageurs arrivés à bord du vol Madrid-Beauvais.

Les agents des douanes interrogent une personne qui se déclare ressortissant portugais et qui indique ne pas avoir la clé de son bagage. La valise est néanmoins ouverte. Sous plusieurs couches de vêtements, les douaniers découvrent 6 minces plaques cartonnées qui contiennent 2238 grammes de cocaïne.

A l'issue de la procédure douanière, l'individu a été remis à la police judiciaire de Creil.

Jugé au Tribunal judiciaire de Beauvais, en audience de comparution immédiate du 20 novembre dernier, il a été reconnu coupable des infractions pénales et douanières (transport et détention articles 215/419/414) sur les stupéfiants et également reconnu coupable d'usurpation d'identité.

Pour ces faits, il a été condamné à :

- 3 ans d'emprisonnement avec maintien en détention, 2 mois d'emprisonnement pour l'usurpation d'identité ;
- amende douanière de 93 000 euros ;
- une interdiction définitive de territoire.

Cet individu était en état de récidive. Suite à une saisie de cocaïne de la brigade des douanes d'Annemasse, il avait été condamné par le tribunal de Thonon-les-Bains en 2013.

Pour plus de renseignements, contacter :

*Jean-Michel POLLET - Chef du Pôle Action Economique à Amiens - Tél : 09 70 27 11 03*

*Grégory COLENT - Chef Divisionnaire à Amiens - Tél : 09 70 27 10 84 / 06 64 55 82 24*

*Philippe MARNAT - Directeur régional à Amiens - Tél : 09 70 27 11 01*